

# Le corporatisme, de Léon XIII à Emmanuel M (en passant par Pétain)

Pierre Demale

**L**a semaine dernière, à l'occasion du 1<sup>er</sup> Mai, le président Macron tweetait : « Le 1<sup>er</sup> Mai est la fête de toutes celles et ceux qui aiment le travail, le chérissent, parce qu'ils produisent, parce qu'ils forment, parce qu'ils savent que par le travail nous construisons l'avenir. Merci de porter ces valeurs et d'œuvrer chaque jour pour notre Nation ».

Nombreux sont ceux qui ont été amenés à rectifier le chef de l'État : le 1<sup>er</sup> Mai n'est pas la « fête du travail » mais bien la journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Celui qui avait officialisé par décret le 1<sup>er</sup> Mai comme la « fête du travail », c'est le maréchal Pétain en 1941.

En novembre dernier, à l'occasion du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, le président Macron tentait de réhabiliter ce même maréchal Pétain en saluant en lui un « grand soldat ».

## LES RÉFÉRENCES AU MARÉCHAL PÉTAIN : UN HASARD ?

Est-ce un hasard si le chef de l'État multiplie aujourd'hui les références pour le moins équivoques à celui qui a été à la tête du régime de Vichy ?

Au cours de sa conférence de presse en date du jeudi 25 avril, le président Macron a déclaré : « Je souhaite que les partenaires sociaux, les associations, les élus puissent travailler ensemble avec le gouvernement sous l'autorité du Premier ministre et puissent proposer d'ici à septembre des solutions concrètes ».

Que les syndicats travaillent main dans la main avec le gouvernement « sous l'autorité du Premier ministre » : voilà résumée en une phrase toute la quintessence de la politique de ce gouvernement. Il s'agirait ni plus ni moins de transformer les syndicats en rouages de l'appareil d'État, chargés de « mettre en musique » les décisions de l'exécutif. Ce régime porte un nom : le corporatisme.

## QU'EST-CE QUE LE CORPORATISME ?

Écartons d'abord une confusion fréquente : l'accusation de corporatisme qui est faite aux salariés d'une profession ou d'une « corporation » lorsqu'ils défendent leurs intérêts est régulièrement invoquée pour discréditer leurs revendications qui s'opposeraient à un prétendu « bien commun ». Or, le corporatisme en tant que mode d'organisation politique de la société n'a rien à voir avec ça.

Le corporatisme est une doctrine politique qui a pris corps de manière conséquente dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en réaction au développement du mouvement ouvrier en Europe. Farouchement opposée à toute « lutte des classes », cette doctrine s'est principalement étendue au sein du catholicisme dit social et a été mise en œuvre au XX<sup>e</sup> siècle sous des formes variées, les points communs étant l'organisa-



Affiche de propagande de la Charte du travail



René Belin, ex-secrétaire confédéral de la CGT, « promu » ministre du Travail du régime de Vichy

tion d'institutions qui rassemblent patrons et ouvriers subordonnant leurs intérêts au « bien commun », ce qui entraîne la disparition des syndicats indépendants, des partis politiques et l'instauration d'un régime autoritaire pouvant aller jusqu'au fascisme.

Il s'agit d'une doctrine qui, pour l'essentiel, est directement issue de la doctrine sociale de l'Église catholique, en particulier l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII qui se réfère explicitement à Thomas d'Aquin : « La société forme un corps dont les membres sont les parties. La partie est subordonnée au tout » (voir repères).

## LES ORGANISATIONS SYNDICALES : DES « CORPS INTERMÉDIAIRES » ?

Avec le mouvement des Gilets jaunes, il a été fait état depuis plusieurs mois de la faillite dite des « corps intermédiaires » dont les organisations syndicales feraient parties.

Considérer que les syndicats sont des « corps intermédiaires », c'est considérer que les syndicats font parties du « corps » de la société dont ils ne seraient finalement que des « membres » subordonnés au « tout » : il s'agit là d'une conception qui s'intègre parfaitement à la société corporatiste que le président Macron appelle de ses vœux.

Les organisations syndicales ne sont pas des « corps intermédiaires » mais les organes élémentaires de la classe ouvrière chargés de défendre ses intérêts particuliers, opposés aux intérêts de la classe capitaliste qui détient les grands moyens de production.

Dans la société capitaliste divisée en classes sociales aux intérêts contradictoires, il ne peut y avoir de « bien commun » partagé entre le patron et l'ouvrier comme il ne peut y avoir d'organisations syndicales qui défendent l'« intérêt commun » à la fois des patrons et des ouvriers.

## UN RETOUR AUX HEURES LES PLUS SOMBRES DE L'HISTOIRE ?

Dans son discours du 1<sup>er</sup> mai 1941, le maréchal Pétain explicite la nature du régime corporatiste qu'il entend mettre en place : « Cet ordre

## La doctrine sociale de l'Église et l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII (1891)

REPÈRES

**E**n cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'alternative pour l'Église est simple : changer, s'adapter à la nouvelle société, ou périr. Avec le développement industriel et l'essor du mouvement ouvrier, l'Église est menacée de tout perdre, d'abord la domination sur l'éducation, et demain la domination sur l'État.

Alors, coup sur coup, le Vatican va élaborer une nouvelle doctrine, une doctrine sociale, qui sera matérialisée dans des textes fondamentaux : en tout et pour tout, de 1891 à 1991, neuf encycliques et un radio-message, émanant de six papes différents, seront rédigés.

Les encycliques sont des lettres circulaires destinées au clergé et aux fidèles, elles n'ont pas valeur de dogme, elles ne sont pas marquées du sceau de l'infaillibilité papale. Leur titre est tiré des premiers mots de la première phrase. *Rerum Novarum* vient de « la

soif d'innovations qui, depuis longtemps, s'est emparée des sociétés... »

### Extraits de *Rerum Novarum*

« L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une affirmation à ce point déraisonnable et fautive.

Dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on pourrait appeler symétrique. Ainsi, dans la société, les deux classes sont destinées par leur nature à s'unir harmonieusement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. »